



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 75600

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin signale à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie la décision de la Cour de justice des Communautés européennes tendant à établir l'égalité entre fonctionnaires hommes et femmes en matière de bonification des retraites (arrêt du 29 novembre 2001). La juridiction européenne a condamné la discrimination qui existe, en France, dans le calcul des droits complémentaires liés aux enfants. Il lui demande de lui préciser les perspectives et les échéances de son action ministérielle pour appliquer cette décision de la Cour de justice des Communautés européennes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75600

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2065